

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 22 septembre 2018

Pays Avallonnais Un partenariat renouvelé au service de la santé

Le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, et leurs partenaires se sont engagés dans un second contrat local de santé (CLS) le 21 septembre 2018, à Avallon.

Prévention, organisation de l'offre de soins, accompagnement médico-social...Les contrats locaux de santé permettent de décliner la stratégie régionale à l'échelle des territoires, en l'adaptant à leurs réalités et à leurs enjeux.

En Bourgogne-Franche-Comté, sur les 33 territoires définis, les deux tiers sont désormais couverts par des contrats locaux de santé signés ou en cours de renouvellement. Objectif : couvrir l'ensemble de la région à échéance du Projet Régional de Santé (PRS) arrêté en juillet dernier, et qui réaffirme les enjeux de cet ancrage territorial : « *la cohérence entre les actions conduites par les collectivités locales et celles inscrites dans le PRS sera systématiquement recherchée dans les contrats locaux de santé* ».

Dans l'Yonne, 4 CLS sont déjà mis en œuvre, en cours de renouvellement ou de discussion.

Le premier CLS du Pays Avallonnais signé en 2014 inscrit notamment à son actif :

- L'impulsion d'un réseau de professionnels de santé
- Le renforcement du lien ville-hôpital
- Le déploiement d'actions de prévention et promotion de la santé en direction des jeunes
- La création d'un groupe de parole pour les aidants familiaux
- La mise en place de rencontres interprofessionnelles.

Le nouveau CLS comporte **5 axes prioritaires** :

1. L'offre de santé

Trois orientations à ce chapitre :

- **L'attractivité du territoire pour les professionnels de santé**, qui repose notamment sur l'aménagement d'une future maison des étudiants en santé à Avallon pour faciliter l'hébergement des stagiaires, et sur l'organisation de sessions d'accueil des internes et nouveaux professionnels de santé sur le territoire.
- **La coordination des professionnels de santé**, qui s'appuie sur l'existence de deux maisons de santé pluridisciplinaires à Guillon et Vézelay, et d'un projet de maison de santé multisites à Avallon labellisé par l'ARS en juin dernier. D'autres formes de coordination seront également promues, dont la plateforme territoriale d'appui et la communauté professionnelle territoriale de santé.
- **Le lien ville-hôpital**, en particulier sur les entrées et sorties d'hospitalisations (fiches parcours pour les patients, déploiement du dossier médical partagé, du programme d'accompagnement du retour à domicile (PRADO)...)

2. L'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Dans ce domaine, le CLS s'est fixé trois ambitions également :

- **Prévenir la perte d'autonomie**, en proposant une offre de mobilité répondant aux besoins des personnes dépendantes
- Soutenir et former les **aidants familiaux**
- Accompagner et former les **professionnels intervenant à domicile**.

3. Les jeunes de moins de 25 ans

Le contrat local de santé s'appuiera sur le dispositif Pass'Santé Jeunes <http://www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org/> pour engager des actions de prévention (mal-être, conduites à risque, réseaux sociaux...)

Il prévoit la constitution d'un réseau d'acteurs pour la prise en charge de l'obésité pédiatrique et s'engage aussi pour le dépistage et la prise en charge des troubles du développement de l'enfant.

4. Des comportements favorables à la santé

Les actions visant à promouvoir des comportements favorables à la santé dans les milieux de vie et de travail seront encouragées comme le développement de **jardins partagés dans le quartier de la Morlande**, outil de cohésion sociale et de sensibilisation à l'environnement et à l'équilibre alimentaire.

5. La santé en lien avec l'environnement

Maladies vectorielles, qualité de l'air, nuisances sonores : le CLS comporte également des axes pour **sensibiliser le grand public à l'impact des facteurs environnementaux**.

Un comité de pilotage composé des signataires du CLS est chargé de suivre la mise en œuvre du contrat.

Une communication sur les réalisations annuelles du CLS sera proposée lors d'une assemblée plénière composée d'élus, des institutions, des professionnels, des associations et représentants d'usagers sur les questions de santé.

Les signataires

Le CLS est signé entre **l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais**, en tant que copilotes du contrat local de santé, ainsi que par :

- la préfecture de l'Yonne
- le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- le conseil départemental de l'Yonne
- les communautés de communes du Serein et d'Avallon-Vézelay-Morvan
- la ville d'Avallon
- le centre hospitalier d'Avallon
- le groupement interprofessionnel de proximité et de santé 89
- l'Assurance maladie et la Mutualité Sociale Agricole.

Le Pays Avallonnais

- Le Pays Avallonnais regroupe 87 communes réparties sur deux communautés de communes, celle d'Avallon-Vézelay-Morvan et celle du Serein. Il compte 28 000 habitants dont près d'un tiers a plus de 60 ans.
- L'économie est avant tout tournée vers les commerces et les services, mais l'industrie et l'agriculture conservent un poids non négligeable.
- Une majorité des foyers fiscaux est non imposée. Néanmoins, la part d'allocataires de minima sociaux est inférieure à la moyenne de l'Yonne.
- Près d'un habitant sur six vit seul et cette proportion monte à 40 % pour les plus de 75 ans.
- Le territoire présente des atouts, parmi lesquels un patrimoine naturel et bâti exceptionnel, une vie associative, sportive et culturelle dynamique, un territoire attractif pour de nouveaux habitants, une ville-centre dynamique économiquement ou une offre de santé en cours de structuration.

L'état de santé des habitants et les services de soins

Les indicateurs de mortalité sont supérieurs à la moyenne nationale. Les taux d'hospitalisation sont aussi plus élevés en moyenne que dans la région. Les maladies cardio-vasculaires et les cancers sont les premières causes de mortalité, d'hospitalisation et d'admission en affection longue durée sur le territoire.

Les services de soins de proximité et hospitaliers sont relativement accessibles. On compte notamment :

- Deux maisons de santé pluriprofessionnelles à Guillon et à Vézelay, et une maison de santé multisites à Avallon avec un projet immobilier pour 2019.
- Un hôpital de proximité à Avallon intégré au Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Sud Yonne Haut-Nivernais
- Des services et établissements médico-sociaux pour personnes âgées
- Des structures spécialisées dans l'accompagnement des adultes handicapés
- Deux services spécialisés de soins à domicile, pour l'accueil des enfants souffrant de troubles du spectre autistique
- Un centre d'action médico-sociale précoce en cours de développement à Avallon.